

BAROMETRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

1^{er} trimestre 2019

■ ■ ■ Les immatriculations au RCS (auto-entrepreneurs inclus) et le stock d'entreprises actives à Paris sont en hausse, respectivement de 12,1 % et 5 % par rapport au 1^{er} trimestre 2018. En matière de procédures collectives, les règlements amiables (ouvertures de mandats ad hoc et de conciliation) augmentent sensiblement (+ 49 %), les emplois salariés concernés sont eux en très forte hausse (+ 253 %) ; les ouvertures de sauvegarde diminuent de 50 %, tandis que les ouvertures de redressement judiciaire augmentent de 17 %. Le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures cumulées est en baisse (- 46 %) ; le nombre de jugements d'ouverture de liquidation judiciaire est stable (- 1 %).
En matière contentieuse, le volume de jugements prononcés augmente de 12,4 % ; les ordonnances d'injonction de payer sont en baisse (- 10 %) ainsi que les ordonnances sur requête (- 7 %) ; les ordonnances de référé augmentent de 6 % ■ ■ ■

Inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris

432 500 entreprises en activité au 31 mars 2019

Au 31 mars 2019, le stock d'entreprises actives (432 500) enregistre une hausse de 5 %, avec 20 606 entreprises supplémentaires en activité à Paris par rapport au 31 mars 2018.

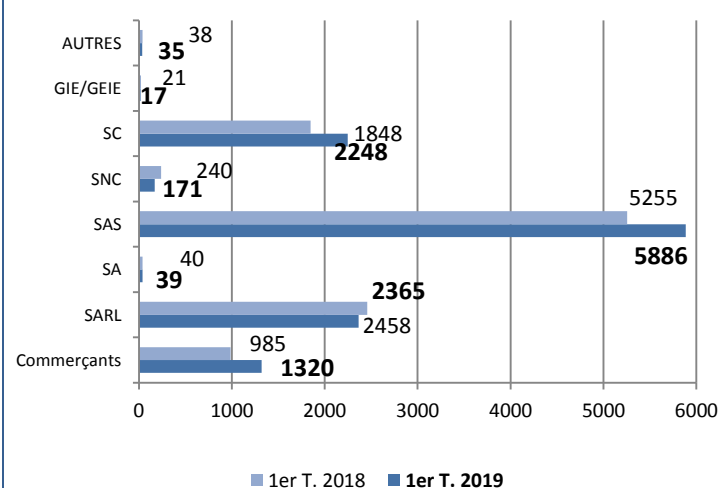
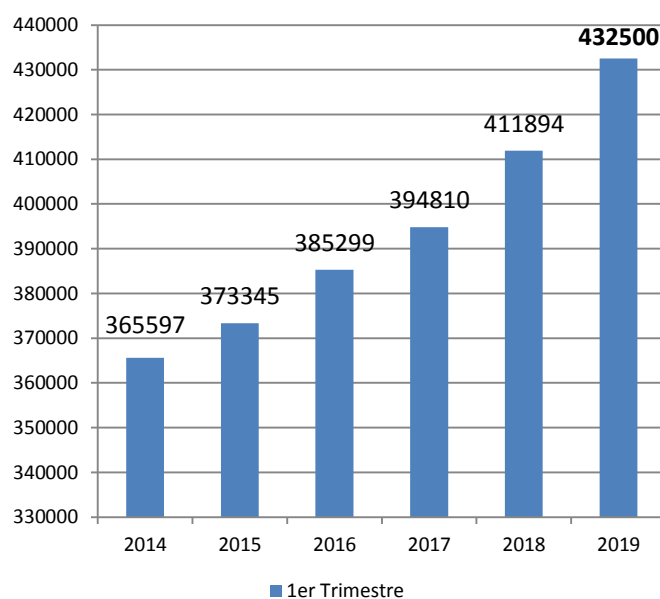
Immatriculations d'entreprises

Au 1^{er} trimestre 2019, le RCS de Paris enregistre l'immatriculation de 11 535 nouvelles entreprises, soit une augmentation de 12,1 % par rapport à 2018. Parmi ces immatriculations, on dénombre 1220 auto-entrepreneurs.

Typologie des dirigeants à la tête des nouvelles entreprises

70 % des nouveaux dirigeants sont des hommes, 22,1 % sont des femmes, 7,8 % sont des personnes morales.

Stock des entreprises



Statut juridique des entreprises commerciales immatriculées

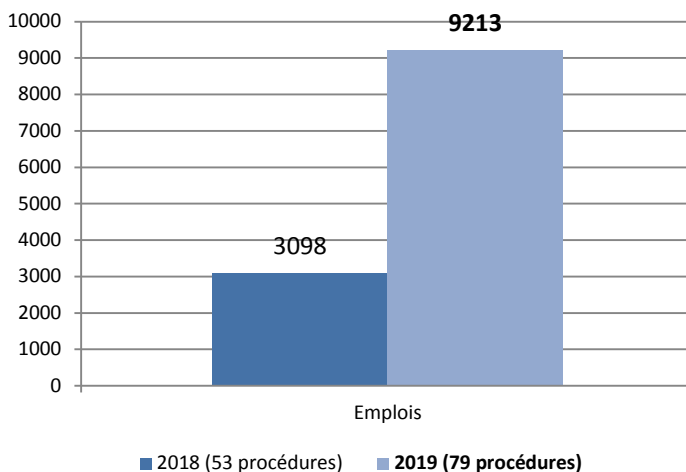
69 % des immatriculations concernent des entreprises commerciales. Sont notamment recensées : 19,6 % de SARL, 48,7 % de SAS, 0,3 % de SA ; 10,9 % sont des commerçants, des EIRL et des auto-entrepreneurs. Les sociétés civiles représentent 18,6 % des nouvelles entreprises. Les autres statuts juridiques constituent 1,85 % des immatriculations : SNC, GIE, GEIE, sociétés d'exercice libéral, coopératives, etc.

Prévention des entreprises en difficulté

Détection des difficultés : 295 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts au 1^{er} trim. 2019, soit une baisse de 41 % par rapport à 2018.

Traitement préventif : 79 demandes de mandat ad hoc et de conciliation ont été présentées au tribunal au 1^{er} trim. 2019, soit 44 % de plus qu'en 2018. Celles-ci ont donné lieu à l'ouverture de 76 procédures (+ 43 %).

Emplois et passifs* : 9 213 emplois au 1^{er} trim. 2019 étaient concernés par ces procédures, soit une hausse de 197 % par rapport à 2018. Le montant des passifs traités dans le cadre de celles-ci a porté sur 481 millions € au 1^{er} trim., contre 226 millions € en 2018.



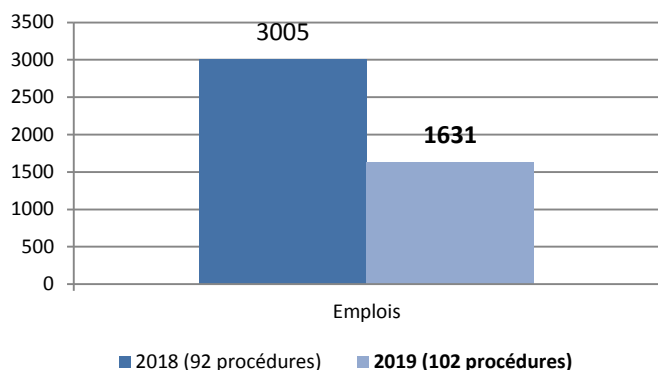
Procédures d'observation et de traitement des difficultés

Sauvegardes : 4 procédures de sauvegarde ont été ouvertes par le tribunal au 1^{er} trim. 2019, contre 8 en 2018.

Redressements judiciaires : 98 procédures ont été ouvertes en 2019 contre 84 en 2018 (+ 17 %).

Emplois : 1631 salariés étaient concernés par ces procédures au 1^{er} trim. 2019, en baisse par rapport à 2018 - 45,7 %.

Plans en cours : 962 plans (sauvegarde, continuation ou cession) étaient en cours d'exécution au 31 mars 2019, contre 934 en 2018.

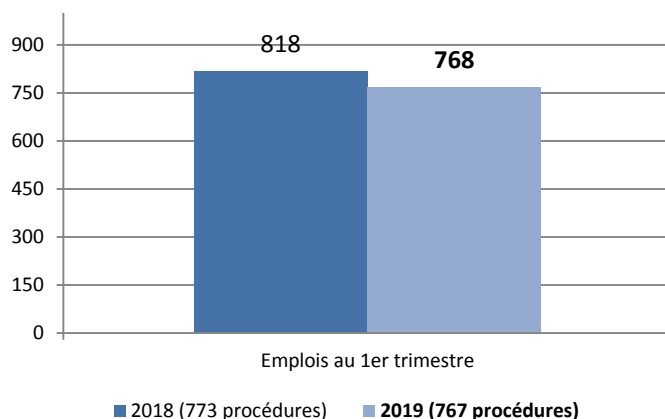


Liquidations judiciaires

Jugements d'ouverture : 767 jugements d'ouverture ont été prononcés au 1^{er} trimestre 2019, chiffre stable par rapport à 2018.

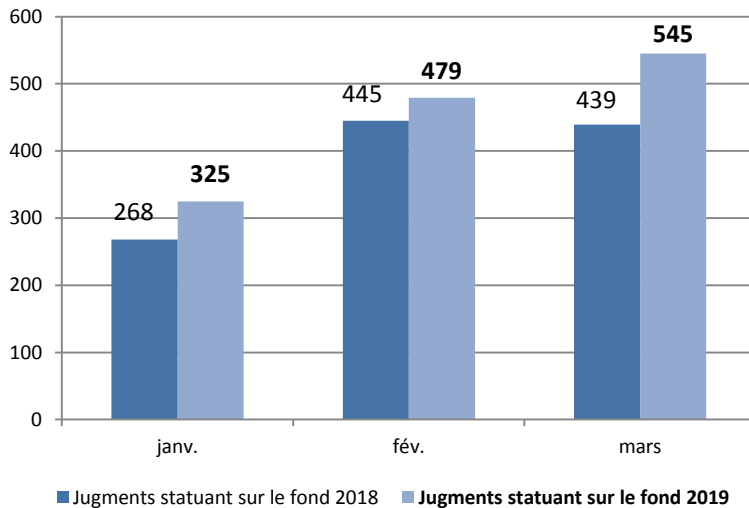
Emplois* : 768 salariés étaient concernés (contre 818 en 2018, - 6 %), soit en moyenne un salarié par procédure.

Procédures en cours : 8079 procédures étaient en cours devant le tribunal au 31 mars 2019. 557 procédures ont été clôturées au 1^{er} trimestre 2019 (- 6 % par rapport au 1^{er} trimestre 2018).



* Il s'agit des emplois/passifs déclarés ou connus

Contentieux



Jugements prononcés *: 1 961 jugements ont été prononcés (dont 1 349 statuant sur le fond)* au 1^{er} trim. 2019, contre 1 744 en 2018 (dont 1 152 statuant sur le fond).

Mesures d'instruction (fond/référé)

47 mesures d'instruction ont été ordonnées au 1^{er} trim. 2019, contre 25 sur la même période en 2018, (+ 88 %). 23 rapports ont été remis. Les mesures d'instruction en cours étant de 231, le délai moyen de traitement est de 30,1 mois.

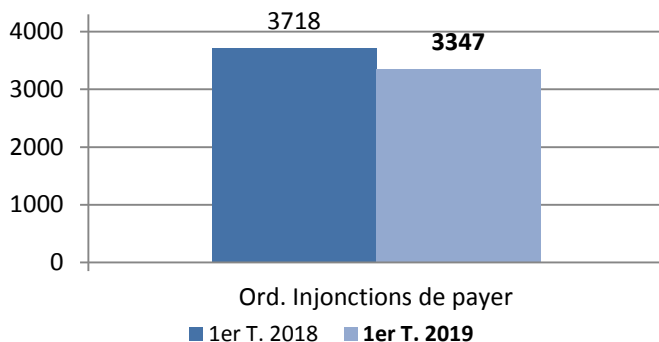
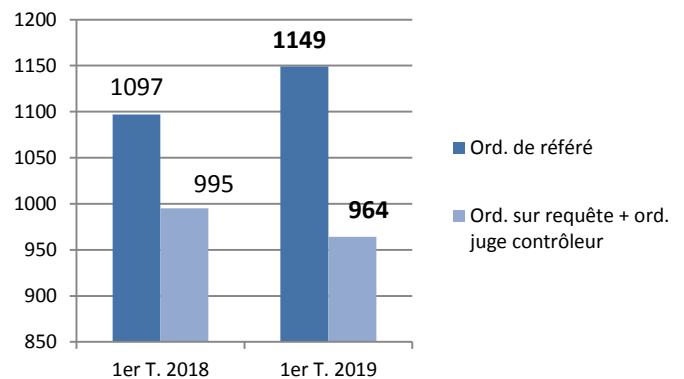
**Ces données excluent les 138 jugements de caisses de retraite prononcés au cours du 1^{er} trim. 2019.*

Ordonnances rendues

Référés : 1 149 ordonnances de référé ont été rendues au 1^{er} trim. 2019, en augmentation de 5 % par rapport à 2018. L'ensemble des ordonnances a porté sur un total de 128 millions €.

Ordonnances sur requête : 964 ordonnances sur requête ont été rendues au 1^{er} trim. 2019, 394 ordonnances relevant de la juridiction du président et 358 relatives au RCS, parmi lesquelles 45 nominations de commissaires aux apports.

Par ailleurs, 212 ordonnances ont été rendues par le juge contrôleur des mesures d'instruction.



Ordonnances d'injonction de payer

3 347 ordonnances d'injonction de payer ont été délivrées par le tribunal au 1^{er} trim. 2019, soit 10 % de moins qu'en 2018; les décisions ont porté sur 24 millions € (23,6 millions € en 2018), soit une moyenne de 7171 € par ordonnance (6 347 € en 2018).

Le taux de rejet moyen des ordonnances d'injonction de payer s'élève à 18,5 % (18,2 % en 2018). Le taux d'opposition est de 4,3 % (3,8 % au 1^{er} trim. 2018).



Modes amiables de règlement des différends

Au 31 mars 2019, 178 procédures de conciliation ont été ouvertes (124 au 31 mars 2018). Durant la même période, 76 (68 en 2018) conciliations ont abouti.

	Conciliations engagées	Conciliations réussies	Médiations
1 ^{er} trim. 2019	178	76	2

Le tribunal de commerce de Paris est la première juridiction commerciale de France par le nombre de ses décisions et ses effectifs. Il est composé de 180 juges consulaires. Les juges, chefs d'entreprise ou cadres dirigeants, sont tous issus du monde de l'entreprise.

Le tribunal de commerce assure quatre missions :

- la résolution des litiges entre commerçants, sociétés commerciales et groupes internationaux et des litiges relatifs aux actes de commerce ;
- le traitement des difficultés des entreprises : procédures de négociation confidentielles ou procédures publiques de sauvegarde et de redressement judiciaire pouvant aboutir à un plan, une cession ou une liquidation ;
- la détection préventive des difficultés des entreprises ;
- le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.

Le greffier du tribunal de commerce est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés.

Il propose sur son site www.greffe-tc-paris.fr près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Il permet aux entreprises et aux professionnels du droit et du chiffre de dématérialiser leurs formalités légales.

Nouveau - Le tribunal digital

Développé et mis au point par Infogreffe à l'initiative du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, **le tribunal digital** est un portail d'accès en ligne aux 134 tribunaux de commerce français via une adresse unique : <https://www.tribunaldigital.fr>

Grâce au service d'identité numérique **Monidenum**, tout justiciable a la possibilité de créer gratuitement en quelques étapes une identité numérique lui permettant de saisir en ligne la juridiction commerciale.

Le tribunal digital offre également la possibilité au justiciable de suivre ses affaires en temps réel et de recevoir directement les décisions rendues.

